

Le modèle des FinTech du paiement pointé du doigt par le régulateur

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) dénonce dans un rapport le modèle de croissance peu voire pas rentable des nouveaux acteurs du paiement, dix ans après l'ouverture du marché.

16 mars 2022

Carton jaune pour les startups du paiement. Le régulateur du secteur - l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - pointe du doigt dans un rapport le modèle de croissance peu voire pas rentable des nouveaux acteurs du paiement et insisté sur le besoin d'informations claires pour le consommateur et transmises à l'heure au régulateur.

Parmi les 62 établissements de paiement et de monnaie électronique autorisés depuis la fin des années 2000, 32 ont été agréés après 2018, prouvant l'engouement des entrepreneurs pour ces nouveaux services, et la modification du paysage financier qui en découle. Mais pour *"nombre d'entre eux affichent encore une faible - voire une absence de - rentabilité, souvent due au double effort de conquête commerciale et d'innovation afin de s'imposer sur un marché des paiements très compétitif"*, relève l'ACPR dans un rapport intitulé "Panorama des nouveaux acteurs de paiement".

Le régulateur identifie notamment des charges de personnel et des charges externes (notamment liées aux prestataires techniques et l'hébergement informatique) *"bien plus élevées que dans les plans de développement initialement envisagés"*. Et dénonce implicitement la course aux levées de fonds de ces jeunes entreprises : *"la capacité pour ces nouveaux acteurs à financer cette absence de rentabilité repose ainsi en grande partie sur leur capacité à obtenir du financement à long terme, surtout auprès des investisseurs de capital-risque"*.

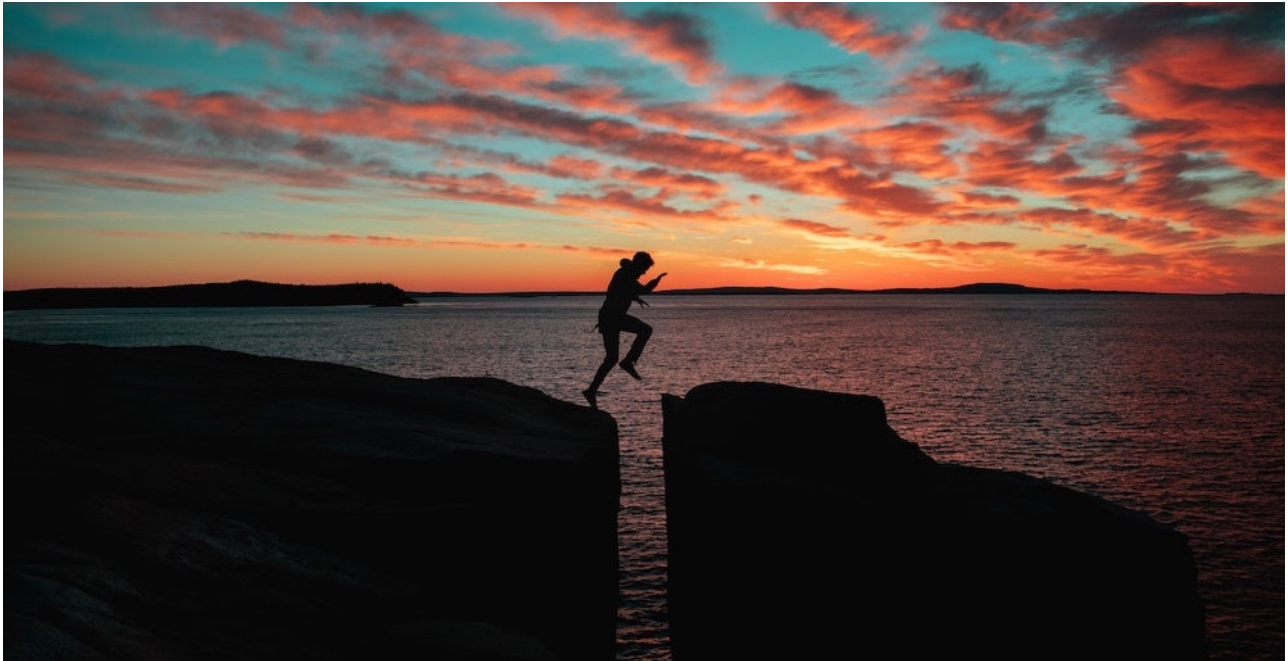
Garantir aux clients des offre lisibles

Dans le même temps, l'ACPR a noté *"la forte propension"* de ces établissements à externaliser, y compris des *"services essentiels"*, et invite à la mise en place de systèmes de contrôle et de surveillance précis.

Le rapport réaffirme également l'importance de communications commerciales garantissant *"la lisibilité des offres"* et le besoin de *"poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des données de supervision"* qui lui sont transmises ainsi qu'à la Banque de France, à laquelle elle

est adossée. À titre d'exemple, au deuxième trimestre 2020, "70% de ces acteurs n'appartenant pas à un groupe bancaire ont déposé ces données après le délai réglementaire", déplore l'ACPR.

Les banques et les assureurs ont également eu droit à leur remontrance: ils sont invités à jouer davantage leur rôle de garanties indispensables aux nouveaux entrants, qui disposent d'agrément plus restreints, pour exercer leur activité.



À lire aussi

Dans le sillage des licornes, une nouvelle génération Fintech et Assurtech prête à relever d'autres défis

Article écrit par Maddyness avec AFP